

Gouvernement du Québec

Décret 761-2003, 16 juillet 2003

CONCERNANT la promotion d'officiers à la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), les directeurs généraux adjoints, ainsi que les autres officiers de la Sûreté du Québec, sont nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de cette loi, le traitement des membres et des cadets de la Sûreté du Québec est déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante:

QUE les sergents Jacques Thomassin et Robert Verge soient promus au grade de lieutenant;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du directeur général de la Sûreté du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique:

QUE les sergents Jacques Thomassin et Robert Verge soient promus au grade de lieutenant, au traitement annuel de 81 090 \$, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40934

Gouvernement du Québec

Décret 762-2003, 16 juillet 2003

CONCERNANT la promotion d'officiers à la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), les directeurs généraux adjoints, ainsi que les autres officiers de la Sûreté du Québec, sont nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de cette loi, le traitement des membres et des cadets de la Sûreté du Québec est déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante:

QUE les inspecteurs Robert Bélec, Steven Chabot, Richard Deschesnes, Régis Falardeau, Yves Guay, Gary Mc Connell, Mario Rancourt et Richard Toupin soient promus au grade d'inspecteur-chef;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du directeur général de la Sûreté du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique:

QUE les inspecteurs Robert Bélec et Yves Guay soient promus au grade d'inspecteur-chef, au traitement annuel de 105 918 \$, à compter des présentes;

QUE les inspecteurs Steven Chabot, Richard Deschesnes, Régis Falardeau, Gary Mc Connell, Mario Rancourt et Richard Toupin soient promus au grade d'inspecteur-chef, au traitement annuel de 111 088 \$, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40935

Gouvernement du Québec

Décret 763-2003, 16 juillet 2003

CONCERNANT la promotion d'officiers à la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), les directeurs généraux adjoints, ainsi que les autres officiers de la Sûreté du Québec, sont nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de cette loi, le traitement des membres et des cadets de la Sûreté du Québec est déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante:

QUE la sergente Nadine Carmel-Tremblay ainsi que les sergents Marcel Arel, Jean Audette, Hubert Canuel, Jean-Luc Giroux, Stéphane Jean, Sylvain Lacasse, Lino Maurizio, Louis Noël, Jean-Marc Robitaille, Serge Racine, Stéphane Raymond, Michel Tanguay, Jacques Trudel, Umberto Tucci, Pierre Turmel et Donald Vallée soient promus au grade de lieutenant;